



Mont
Saint
Aignan

RETRAIT DU MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE

CADRE 1 : RETRAIT DE DÉCLARATION PRÉALABLE demandée le 14/01/2025 par : Monsieur Liesse AZAOUZI demeurant à : 196 allée de la Gentilhommière 76230 BOIS-GUILLAUME pour : la construction d'une piscine sur un terrain sis à : 37 rue Saint Vincent à Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : DÉCLARATION PRÉALABLE n° : DP 076 451 24 00048 2025.36 surface de plancher (1) : / surface du terrain 470,00m ² cadastre : AM576
---	--

LE MAIRE

Vu la demande de déclaration préalable sus-visée (cadre 1) ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé en date du 13 février 2020, modifié le 5 juillet 2021, le 13 décembre 2021, le 6 février 2023, le 25 septembre 2023, le 18 décembre 2023, le 12 février 2024,

Vu l'autorisation de déclaration préalable **DP 076 451 24 00048** en date du 26/04/2024 délivrée à Monsieur Liesse AZAOUZI pour la construction d'une piscine,

Vu la demande de retrait de Monsieur Liesse AZOUZI en date du 14/01/2025 tendant au retrait de ladite déclaration ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : l'autorisation de déclaration préalable susvisée est **retirée**.

ARTICLE 2 : madame la directrice générale des services de la ville et monsieur le directeur des services techniques de la ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 14/01/2025
pour le maire et par délégation



Bertrand CAMILLERAPP